



## Analyse rapide de l'impact de la pandémie liée au COVID-19 sur les violences faites aux femmes et aux Filles au Sahel.

**Étude commanditée :** par "l'ONG "Justice and Dignity for the Women of Sahel (JDWS)" "Justice et Dignité pour les Femmes du Sahel (JDWS) »

**Auteurs:** Dr. AG DALLA Ousmane (International University of Grand Bassam) and  
Dr. Julie L. Snorek (Dartmouth College)

## **TABLE DE MATIÈRES**

<b><u>1</u></b>	<b><u>Introduction</u></b>	<b>2</b>
<b><u>2</u></b>	<b><u>Présentation de "JDWS" (Justice et Dignité pour les Femmes au Sahel)</u></b>	<b>3</b>
<b><u>3</u></b>	<b><u>Contexte &amp; Justification</u></b>	<b>4</b>
<b><u>4</u></b>	<b><u>Spécificités et contraintes des zones Sahéliennes/ Notre zone d'étude</u></b>	<b>5</b>
<b><u>4.1</u></b>	<b><u>Localisation du Sahel</u></b>	<b>5</b>
<b><u>5</u></b>	<b><u>Approche Méthodologique :</u></b>	<b>8</b>
<b><u>5.1</u></b>	<b><u>Echantillonnage et acquisition de données :</u></b>	<b>8</b>
<b><u>5.2</u></b>	<b><u>Traitement et Analyse des données</u></b>	<b>10</b>

## 1 INTRODUCTION

Au moment de la rédaction du présent rapport, 500 000 personnes sont décédées dans le monde des suites du nouveau coronavirus (COVID-19). La COVID-19 est devenue la pandémie mondiale la plus rapide en un siècle, surmontant les défis de santé publique et socio-économiques. Pour lutter contre la pandémie, les gouvernements ont pris des mesures draconiennes sans précédent exigeant maintes contraintes. Parallèlement et face aux tensions économiques, les craintes grandissent quant à la capacité des gouvernements et des systèmes de santé à surmonter la crise. La pandémie a un impact particulièrement marqué sur les pays où les capacités gouvernementales sont déjà limitées, aggravant les inégalités et les vulnérabilités existantes. La crise COVID-19 pouvait également augmenter les niveaux de violence perpétrée contre les partenaires intimes, en raison de l'imposition de restrictions de mouvement, ce qui augmente l'exposition aux partenaires violents. À son tour, l'augmentation des contraintes des ménages en raison des tensions économiques pourrait favoriser le stress des ménages et à son tour augmenter la violence.

Cette situation est particulièrement aggravée au Sahel du fait notamment des événements survenus depuis 2012 en relation avec les conflits armés liés au terrorisme et au changement climatique. En conséquence, l'UNFPA (Fonds des Nations Unies pour la population) a prédit que la pandémie saperait les efforts pour mettre fin à la violence basée sur le genre en réduisant les voies de protection et les services sociaux pour les victimes de la violence basée sur le genre et en augmentant l'incidence de la violence (UNFPA 2020).

La Rapporteuse spéciale des Nations Unies "Dubravka Simonovic" sur la violence à l'égard des femmes, a également dit qu'il est très probable que les taux de violence domestique

généralisée augmenteront. Pour trop de femmes et d'enfants, le domicile peut être un lieu de peur et d'abus. Il est essentiel, à la lumière de cette situation sans précédent, de comprendre l'impact du coronavirus sur les ménages souffrant de VBG.

## **2 PRÉSENTATION DE "JDFS" (JUSTICE ET DIGNITÉ POUR LES FEMMES AU SAHEL)**

JDFS (Justice et Dignité pour les Femmes au Sahel) ou « Justice and Dignity of the Women of Sahel (JDWS) » en Anglais est une ONG à but non lucratif de réflexions et d'initiatives dont l'objectif principal est un engagement contre les violences, surtout physiques et psychologiques, faites aux femmes et aux filles dans le monde et particulièrement au Sahel. L'ONG (JDWS) doit son origine à une femme malienne qui a vécu au Mali et dans d'autres pays du Sahel durant les difficiles périodes des conflits armés où elle a été témoin de divers types de violences à l'endroit des femmes et des filles. JDWS, insère son action dans la solidarité internationale et compte sur la participation des personnes physiques et morales convaincues de la nécessité d'alléger la souffrance des femmes et de leur redonner leur dignité. Nos actions consistent entre autres à :

- Faire prendre conscience aux femmes et filles de leurs conditions spécifiques d'opprimées et sur les valeurs et facteurs patriarcaux qui perpétuent cette oppression ;
- Développer chez la femme et la fille un sentiment personnel d'identité, d'esprit de changement social et de participation active à ce changement ;
- Utiliser l'activisme à travers des études et recherches pour conscientiser les hommes et les femmes sur la nécessité de combattre ces violences ;
- Apporter une aide directe aux femmes et filles victimes de violences.

- Gérer les cas de violences faites aux femmes et aux filles dans les situations de conflits ou de crise.

### **3 CONTEXTE & JUSTIFICATION**

Les violences faites aux femmes et aux Filles dans le Sahel persistent en raison des événements multiples comme les sévères changements climatiques, le terrorisme et les conflits armés qui secouent la sous-région ouest-Africaine. Dans cette région du monde, les femmes et les filles sont depuis la nuit des temps victimes de ces violences. Elles se sont particulièrement aggravées due à des pesanteurs sociales, et payent déjà un lourd tribut, du fait des structures sociales qui les discriminent, subjuguent et minent leur bien-être. Elles travaillent 18h/24 et se réveille avant tout le monde pour ne se recoucher qu'après tout le monde.

En effet, les violences à l'encontre des femmes et filles au Sahel commencent très souvent depuis l'enfance pour s'accroître à l'âge adulte. Malheureusement, ces violences sont ancrées, maintenues et justifiées par des normes sociales. Elles sont entre autres victimes de mutilations génitales, d'attouchements sexuelles, pédophilie et/ou inceste, dans leur enfance et de harcèlements sexuels, de viols, de mariages précoces et/ou forcés (qui entraîne l'arrêt de leur scolarité et les affectent autant psychologiquement que financièrement), de divorce sans préavis ni consentement réciproque, et enfin d'humiliation diverses et variées.

Aussi, bien avant l'impact de la pandémie de COVID-19, une très grande partie de la population de cette partie de l'Afrique de l'Ouest en 2020 dépendent de l'aide humanitaire<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> [https://www.unocha.org/sites/unocha/files/GHO-2020\\_v9.1.pdf](https://www.unocha.org/sites/unocha/files/GHO-2020_v9.1.pdf)

Plus de 80% de la population rurale dépendent de l'agriculture de subsistance et toute perturbation des saisons agricoles actuelles et à venir aura un impact incrémental à long terme sur la région<sup>2</sup>. Convaincus que cette situation mérite un traitement adéquat dans l'urgence, l'ONG (JDWS) a décidé de mener la présente étude et de la soumettre aux partenaires, notamment des pays Sahéliens.

En effet, en raison notamment de la réduction, voire de l'arrêt de la mobilité a été restreinte dans de nombreux endroits afin de limiter la propagation du virus, les femmes se retrouvent confinées avec leurs agresseurs, sans possibilité d'évasion. De plus, certains refuges qui auparavant auraient été accessibles aux femmes ayant besoin de fuir leurs agresseurs ne sont pas disponibles.

Ce questionnaire a évalué ces conditions dans six pays sahéliens à savoir le Mali, le Niger, le Tchad, le Sénégal, le Burkina Faso et la Mauritanie pour comprendre et quantifier cette augmentation de violence à l'égard des femmes durant cette crise sanitaire. L'objectif final de cette recherche est de permettre le développement de voies claires en faveur de la prévention de la VBG, même sous la contrainte d'une crise comme celle du COVID-19.

---

2 <https://reliefweb.int/report/world/economic-and-market-impact-analysis-covid-19-west-and-central-africa-wfp-regional>

## 4 SPÉCIFICITÉS ET CONTRAINTES DES ZONES SAHÉLIENNES/ NOTRE ZONE D'ÉTUDE

### 4.1 Localisation du Sahel

La ceinture sahélienne recouvre, entièrement ou en partie, les pays suivants :le Sénégal, le sud de la Mauritanie, le Mali, l'extrême sud de l'Algérie, le nord du Burkina Faso, le Niger, l'extrême nord du Nigeria, le centre du Tchad, le centre du Soudan (notamment le Darfour et le Kordofan), le Cap-Vert. On y ajoute parfois l'Éthiopie, l'Érythrée, Djibouti, la Somalie et le Kenya (carte1). Mais, la région géographique formée par le Sahel ne s'enferme pas seulement dans des frontières étatiques les pays sahéliens s'inscrivent aussi dans un mouvement général d'intégration au sein de l'espace **CEDEAO**<sup>3</sup> (hormis pour le Tchad et la Mauritanie, respectivement insérés dans l'espace **CEMAC**<sup>4</sup> et **UMA**<sup>5</sup>). C'est pourquoi, le terme "Sahel" aujourd'hui s'applique aussi bien à une zone agro-climatique qu'à une entité "géopolitique". Politiquement, la zone comprend un certain nombre d'États couramment appelés "sahéliens", regroupés au sein d'une organisation commune : le CILSS<sup>6</sup> (Comité Inter-états de Lutte contre la Sécheresse au Sahel).

---

<sup>3</sup> La Communauté Économique du Développement des États de l'Afrique de l'Ouest(CEDEAO) est une Organisation intergouvernementale ouest africaine le 28 mai 1975 C'est la principale structure destinée à coordonner les actions des pays de l'Afrique de l'ouest.

<sup>4</sup> La **Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale(CEMAC)** est une organisation internationale regroupant 06 pays d'Afrique centrale (Cameroun, Centrafrique, Congo( Brazzaville) Gabon Tchad et Guinée Equatoriale )créée pour prendre le relais de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC). Le traité instituant la CEMAC a été signé le 16 mars mars1994 à N'Djamena ( Tchad) est entré en vigueur en juin 1999. Son siège est à Bangui (République centrafricaine.)

<sup>5</sup> L'Union du Maghreb (UMA) désigne l'organisation économique et politique formée par les cinq pays du Maghreb arabe à savoir l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Tunisie ainsi que la Mauritanie et dont le siège du secrétariat général est situé au à Rabat (Maroc)

<sup>6</sup> Le Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) a été créé le 12 septembre 1973 à la suite des grandes sécheresses qui ont frappé le Sahel dans les années 70. Il regroupe de nos jours treize

La population des cinq pays du Sahel (Tchad, Niger, Mali, Burkina Faso, Mauritanie) pourrait passer de 135 millions de personnes en 2015 à 330 millions en 2050 si les taux de natalité actuels se maintiennent<sup>7</sup>. Il conviendra d'examiner le fort accroissement de cette population dans les prochaines décennies. Ces cinq pays se caractérisent par une forte croissance démographique naturelle, partout supérieure à 2% par an, et même à 3% au Mali et au Niger, selon les estimations de l'année 2008, soit des taux nettement plus élevés que la moyenne mondiale (1,2%). Cette croissance démographique naturelle s'explique essentiellement par une fécondité élevée. Le taux de fécondité qui s'élève à 7,6 enfants par femme au Niger est l'un des plus élevés au monde. Toutefois, les effets de la fécondité sur la croissance démographique sont limités par des taux encore très élevés de mortalité infantile, allant de 77 décès d'enfants de moins d'un an pour mille naissances en Mauritanie à 106 au Tchad.

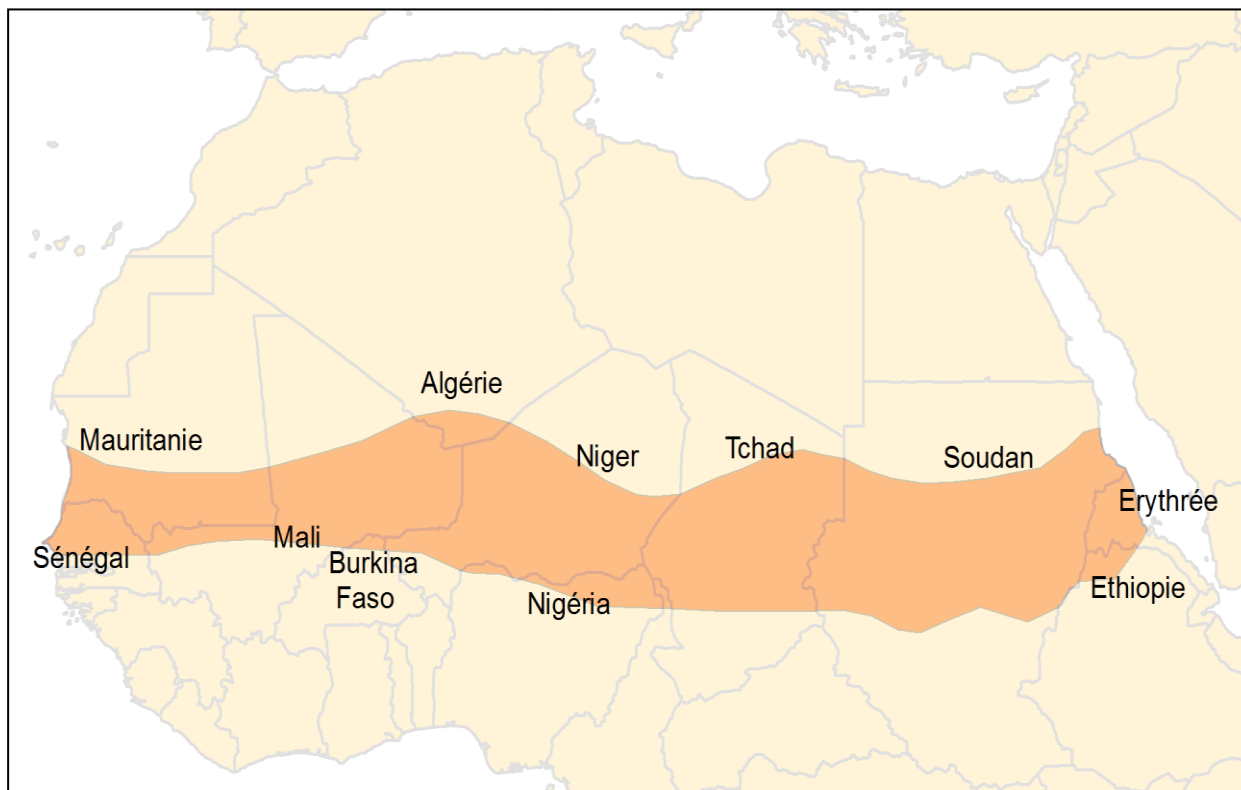
---

(13) États membres dont : 8 États côtiers (Bénin, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal, Togo) ; 4 États enclavés (Burkina Faso, Mali, Niger, Tchad) et 1 État insulaire (Cap Vert).

(<http://www.cilss.bf/spip.php?rubrique1>)

<sup>7</sup> <https://www.la-croix.com/Journal/chiffres-cles-Sahel-2018-01-25-1100908576>





**Carte n°1:** Carte du Sahel (AG DALLA.O, 2012).

La caractérisation des pays du sahel par la sécheresse est une étape essentielle de la problématique d'interface nature-sociétés. D'après le dernier rapport du GIEC (IPCC, 2007), Les impacts de la variabilité et des changements climatiques sur les écosystèmes de la région sahéenne sont sans équivoque. Les secteurs les plus touchés sont l'agriculture, l'élevage et les ressources en eau. La restauration de l'activité agricole est une priorité absolue. Elle implique l'accès à l'eau, à l'électricité, la restauration de l'hydraulique rurale, et une réhabilitation de populations qui ont parfois tout perdu, en particulier les réfugiés. Une situation humanitaire aggravée par l'insécurité. En effet, les populations civiles dont les femmes et les enfants sont les premières victimes, suite aux multiples conflits armés et l'instabilité sécuritaire dans la zone. Les Agences des Nations Unies et leurs partenaires

humanitaires ont lancé début 2013 un appel pour plus de 1,6 milliard de dollars afin d'aider les personnes touchées par la crise alimentaire et nutritionnelle.

## **5 APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE :**

### **5.1 Echantillonnage et acquisition de données :**

L'enquête en ligne a été développée et testée par l'équipe JDWS pour être diffusée via les réseaux sociaux et via ses contacts personnels dans les six pays sahéliens. JDWS a engagé des personnes physiques enquêteuses dans chacun des pays. Le processus de distribution de l'enquête s'est déroulé les médias et via les réseaux sociaux de chaque enquêteur du pays.

Ainsi, chaque individu a pu trouver des répondants grâce à une méthode d'échantillonnage en boule de neige et par la bouche à oreille. Pour garantir la réussite de l'enquête, les enquêteurs du JDWS ont organisé des appels de suivi et des messages (SMS) de relais à leurs contacts. La période initiale de diffusion était de d'une semaine, et celle-ci a été prolongée de deux semaines pour accroître les réponses et avoir un échantillon significatif. L'enquête a été lancée par l'ONG JDWS sur une période d'environ 03 semaines allant du 04 juin 2020 au 25 juin 2020 afin de suivre l'évolution des comportements en termes de violences et de leur croissance sous la crise du COVID19. La participation des répondants à l'enquête était strictement volontaire, confidentielle et n'était liée à aucune forme de compensation. Aucune information d'identification n'a été recueillie sur les répondants.

Notre enquête a été réalisée en ligne (utilisant google Forms) à travers des questions ouvertes et simples en direction des femmes de tous les âges dans les six principaux pays du Sahel.

Nous avons adopté cette option d'enquête en ligne dans le souci :

- de limiter les déplacements en dehors du strict nécessaire et éviter les contaminations dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID-19.
- de permettre à l'association d'atteindre directement les personnes concernées bien que plus difficile en période de pandémie au lieu de passer par les organisations en charge de la question dans les pays concernés qui serait certainement plus aisé à faire.
- D'atteindre plus de personnes dans un espace géographique très vaste l'énorme domaine d'investigation en l'occurrence toute la zone sahélienne, le questionnaire en ligne a pu être déployé de manière très large et ainsi maximiser le nombre de personne interrogé.

Nous avons enregistré des réponses en fonction des cultures et pesanteurs sociales de chacun des six pays Sahéliens et aussi en fonction du dynamisme en termes de connexion sur les médias sociaux de nos contacts relais dans lesdits pays. Nous avons recueilli un total de 1056 réponses réparties respectivement du plus élevé au plus bas nombre comme suit (voir fig 1) ci-dessous :

- Mali 415 réponses soit (39%), Sénégal avec 201 réponses soit (19%), le Burkina Faso avec 187 réponses soit (18%), le Tchad avec 102 réponses (9,2 %), la Mauritanie avec 99 réponses (9%), et le Niger avec 52 réponses (5%)

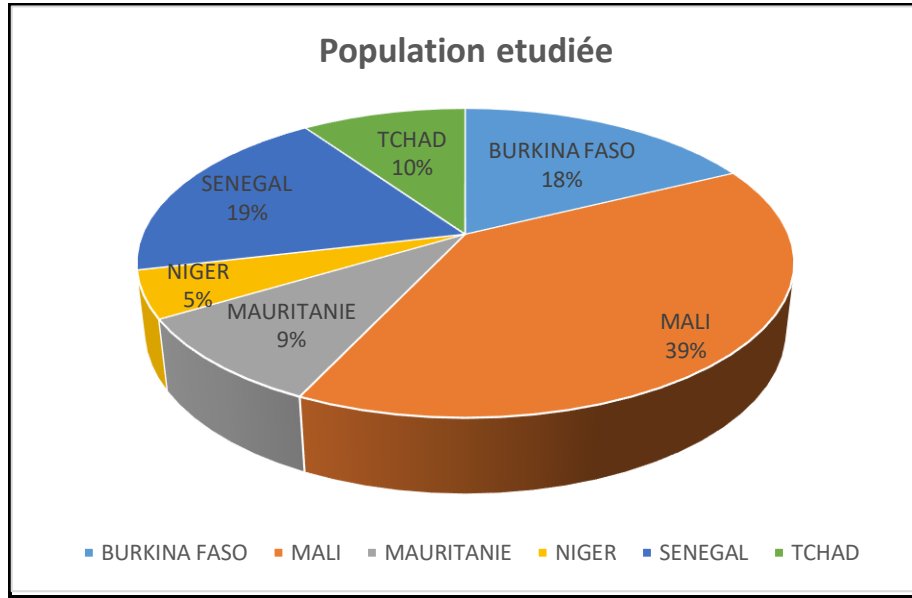


Fig.n°1 : échantillon par pays enquêté : (Source, JDFS, juin 2020)

## 5.2 *Traitement et Analyse des données*

Les données récoltées affichent avec précision l'évolution des comportements en termes de violence sous la crise du COVID19. En raison de notre centre d'intérêt à savoir, celui de l'accroissement des violences conjugales durant la grande crise sanitaire qui a contraint les populations à réduire aussi bien leur mobilité que leur activités quotidiennes génératrices de revenu. Nous avons réduit l'étude à la comparaison des violences conjugales avant et pendant le Covid19 suivant le (tableau 1) ci-dessous.

N°	PAYS	TAILLE	violences avant Covid19	% Violence avant COVID19	Violence durant COVID 19	% violence durant COVID-19	% Augmentation Violence sous COVID19	% non violence
1	BURKINA FASO	187	19	10,16	29	15,51	5,35	90
2	MALI	415	182	43,86	224	53,98	10,12	56
3	MAURITANIE	99	11	11,11	16	16,16	5,05	89
4	NIGER	52	3	5,77	7	13,46	7,69	94
5	SENEGAL	201	163	81,09	193	96,02	14,93	19
6	TCHAD	102	51	50,00	82	80,39	30,39	50
	Total	1056	429	40,63	551	52,18	11,55	

Tableau.1 : comparatif de violences avant et pendant le COVID 19 : (Source, JDFS, juin2020)

Ainsi, selon les résultats de l'enquête, 429 femmes sur 1056 interrogées ont déclaré faire face à des violences conjugales physiques et/ou morales, celles-ci sont de différentes natures, il s'agit notamment de l'intimidation, des insultes, d'humiliation, coups et blessures et souvent des menaces de mort. Certaines femmes affirment être maltraitées pendant la période de leurs grossesses.

(La figure 2) ci-dessous donne un résumé des violences conjugales avant la Crise sanitaire du Covid19 selon chaque pays enquêté. Le pourcentage fourni est également fonction de la taille de réponses recueillies de la part de chacun des six pays.

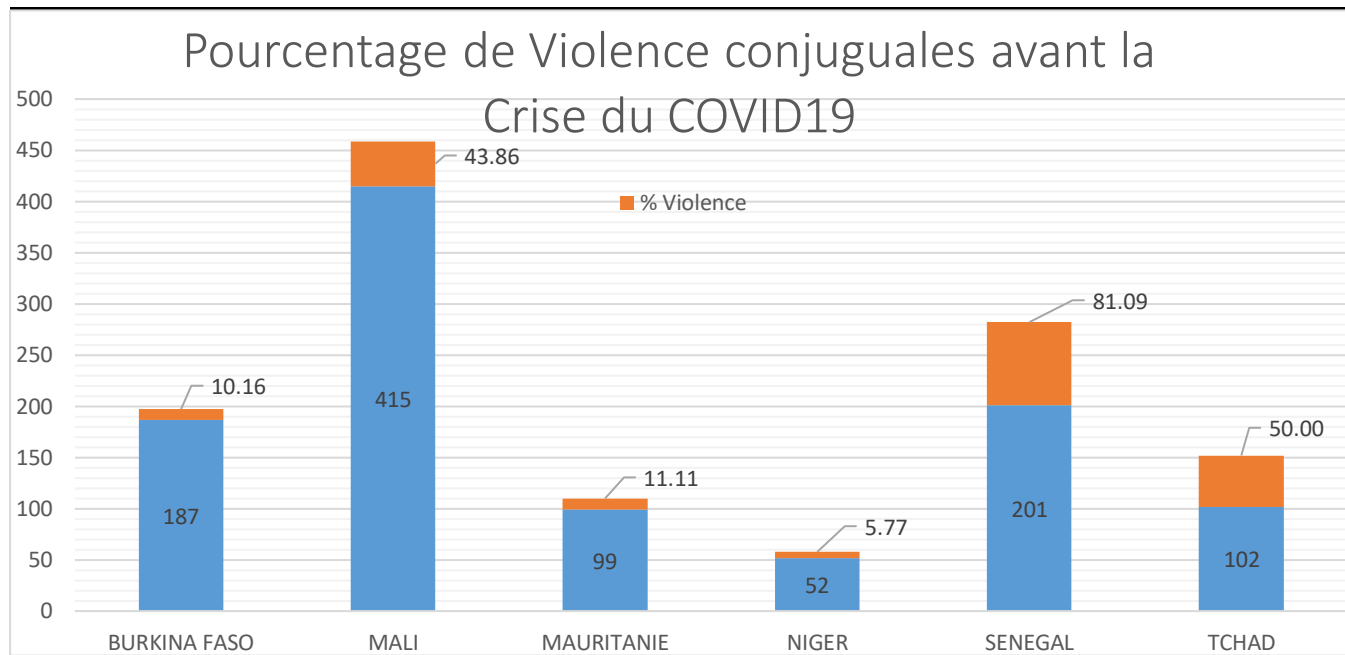


Fig. 2 : pourcentage de violences avant le COVID-19 dans chaque pays : (Source, JDFS, juin2020)

La figure 2 ci-dessus montre qu'avant la crise du COVID-19, le Sénégal semble être le pays avec le plus grand taux de violence basée sur le Genre. En effet sur 201 femmes interrogées, 163 affirment avoir subies des violences conjugales physiques ou morales, soit 81%. Ensuite viennent respectivement, le Tchad (50%) des femmes interrogées affirment avoir subies des violences soit physiques soit verbales, le Mali (44%), Mauritanie (11%) pratiquement verbales certainement en raison de la culture de la Mauritanie par rapport aux femmes, le Burkina Faso (10%) et au Niger (6%) également due au fait que les femmes s'expriment généralement pas assez sur leurs conditions générales de vie conjugales.

**En conclusion l'étude montre que sur la population totale (1056) dans les six pays enquêtés, 429 soit environ 41% déclarent avoir subies des violences conjugales soit physiques ou verbales.**

Quant à la situation de ces violences pendant la crise du COVID19, nous donnons ici les résultats de l'étude des violences avérées dans chacun des pays avant de donner le résultat concernant la totalité des pays enquêtés (figure n°3). L'étude montre que durant la crise le Sénégal semble être encore le pays avec le taux de violence conjugale le plus élevé; en outre sur les 201 femmes interrogées, 193 affirment avoir subies des violences conjugales physiques ou morales, soit 96%. Ensuite viennent respectivement, le Tchad (80%), le Mali (54%), la Mauritanie (16,16%), le Burkina Faso (15,51%) et le Niger (14%).

**En conclusion l'étude montre que sur la population totale (1056) dans les six pays enquêtés, 551 soit environ 53% déclarent avoir subies des violences conjugales soit physiques ou verbales durant la crise liée au COVID-19.**

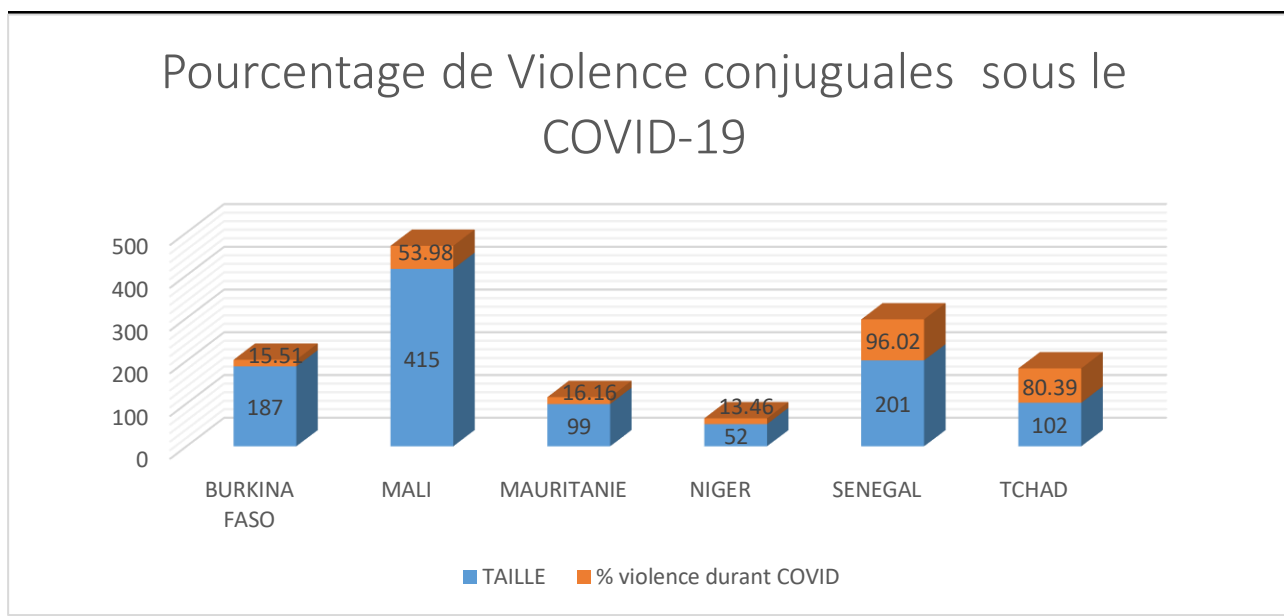


Fig. 3 : pourcentage de violences pendant le COVID-19 : (Source, JDFS, juin2020)

Enfin nous allons à présent, donner le résultat final de notre enquête relatif à l'impact du Covid 19 sur les violences faites aux femmes et aux filles au Sahel. Selon l'esprit de notre méthodologie nous donnons tout d'abord le pourcentage d'augmentation des violences

conjugales dans chaque pays, pour enfin donner le résultat général de toute la zone enquêtée ensemble (figure4).

L'étude confirme que sous la pandémie du Coronavirus, il y a eu une croissance substantielle des violences conjugales dans tous les pays du Sahel enquêtés.

En effet l'étude montre qu'il y a une croissance de violence respectivement de 30% au Tchad, près de 15% au Sénégal, 11% au Mali, 10% au Burkina Faso, 7% au Niger et 5% en Mauritanie d'où les taux de croissance ci-dessous ;

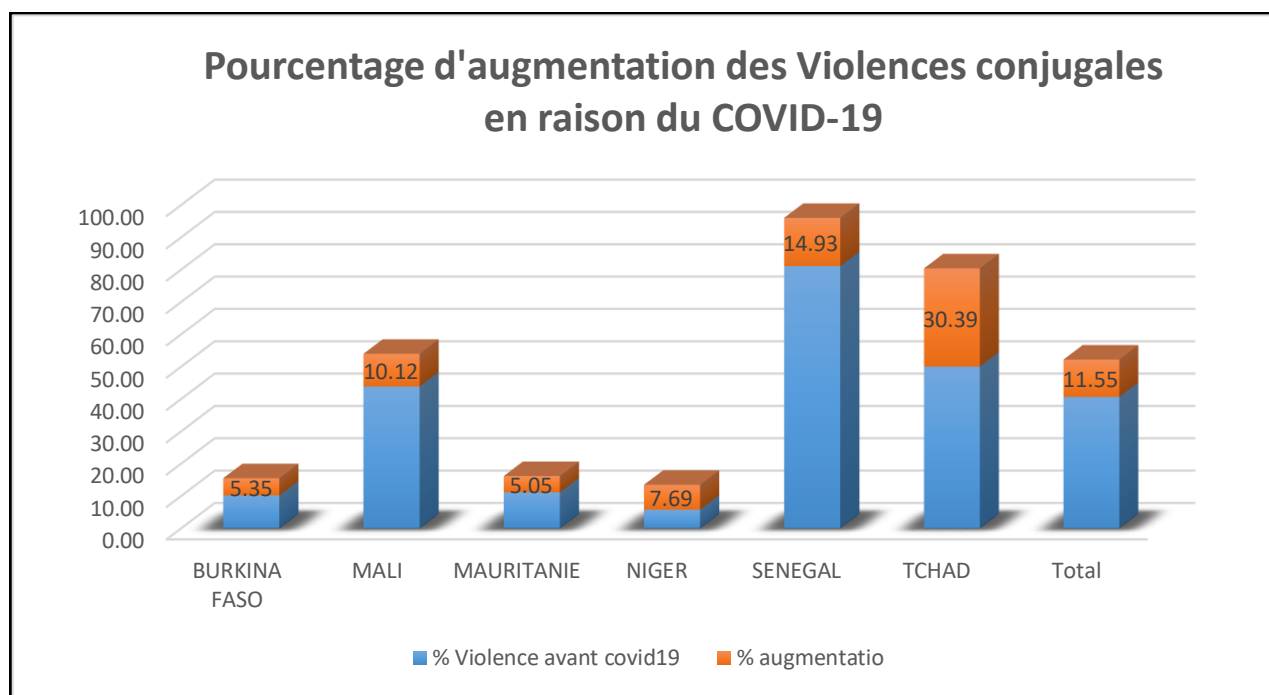


Fig. 4 : pourcentage de croissance de violence durant le COVID-19 par rapport aux violences d'avant le covid19. (Source, JDWS, juin2020)

- Le Mali est le deuxième pays avec un taux élevé de 43% avant COVID-19 contre 54% durant le COVID19 soit une augmentation de la violence de 11%.



- **Le Sénégal passe de de 81% de violence conjugales à 96% soit une croissance de près de 15%**
- Le Tchad connaît la plus forte augmentation de violence conjugale soit 30% de plus,
- Le Burkina Faso de 10% contre 16% soit une augmentation de 6%
- Le Niger : de 5% à 13% soit une Hausse de 7%
- La Mauritanie, comparée aux autres pays du sahel subit moins l'impact de la crise du COVID19 :  
11 % contre 16% soit une augmentation de 5 %.

**L'étude montre enfin que sur la population totale (1056) dans les six pays enquêtés, le total des violences conjugales qu'elles soient physiques ou verbales passent de 40.63 % avant la crise du COVID19 à 52.18 % durant la crise liée a la pandémie soit un taux d'accroissement de 12%.** Il faut cependant noter que l'étude a été réalisée en ligne, ce qui veut dire qu'on ne peut attester de la véracité des données recueillies ni l'identité réelle des personnes qui ont répondues à notre enquête. Il faut certainement en tenir compte à propos des limites et faiblesse de cette étude.

En guise de conclusion, nous aurions pu également considérer certains facteurs évoqués dans cette étude menée par l'ONG JDWS pouvant contribuer à cette croissance, de violences conjugales à l'endroit des femmes et des filles au sahel. Il s'agit notamment du paramètre, revenu ou situation socio-économique des femmes qui participent fortement à leur autonomie. L'ONG, recommande alors d'œuvrer dans



cette lutte contre ces violences faites aux femmes et aux filles, notamment du Sahel, d'aider à leur autonomisation.

